



Accident causé par un tiers non identifié

Par **LUMARAU49**, le **20/07/2013 à 23:23**

[fluo]bonjour[/fluo]
Lors de mes vacances en Grèce, j'ai reçu un coup de pied malencontreux d'un client entraînant une rupture du tendon d'Achille, un rapatriement et une opération.
Le client en question a quitté l'hôtel le lendemain de l'accident.
L'hôtelier ne veut pas me donner ses coordonnées.
Quels sont mes recours pour obtenir les coordonnées de cette personne afin de mettre en relation les assurances?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/07/2013 à 07:52**

bonjour
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre.
Vérifiez votre contrat d'assurance responsabilité civile et faites une déclaration auprès de votre assureur pour un recours éventuel, qui sera très difficile

Par **LUMARAU49**, le **21/07/2013 à 08:10**

Je vous remercie de votre réponse rapide.
Ne puis je pas porter plainte afin que la police enquête et récupère les coordonnées?
Cordialement.

Par **moisse**, le **25/07/2013 à 19:14**

bonjour La Police française n'a aucun pouvoir d'intervention en Grèce ou ailleurs, surtout dans le cadre d'une affaire en responsabilité civile. En fouillant bien dans vos différents dossiers il est vraisemblable que la totalité de vos frais soient pris en charge et que vous ne subissiez d'autre préjudice qu'un inconfort certain.

Par **midissi**, le **02/08/2013** à **00:19**

Bonjour, Lorsque vous avez un accident avec un tiers, c'est sa responsabilité civile qui joue. Malheureusement, si le tiers ne peut être identifiable, vous avez peu de chances d'être pris en charge. Il vous sera difficile d'obtenir les coordonnées de ce tiers par l'hôtelier, dans la mesure où déjà ce sera au vu de votre seul témoignage qu'il devra se déterminer pour accéder à votre demande. C'est pour la même raison qu'une plainte aura peu de chances d'aboutir. Reste à voir, dans le cas où vous disposeriez d'une garantie accident de la vie, si celle-ci ne peut couvrir, ne serait ce que pour partie vos dommages. Bonne chance à vous